

NEWSLETTER

Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, a annoncé, vendredi 3 avril, les modalités de passage du baccalauréat et du brevet 2020 ainsi que des BEP, CAP et BTS.

👉 **L'ensemble des épreuves** du brevet et des baccalauréats (général, technologique et professionnel) est validé à partir des notes du livret scolaire.

👉 Une exception : l'épreuve orale du baccalauréat de français sera maintenue dans la mesure du possible avec un nombre restreint de textes.

En clair pour les élèves de troisième

Le brevet sera obtenu à partir de la moyenne des notes des trois trimestres de l'année, à l'exception des notes obtenues pendant le confinement dans les disciplines concernées.

En clair pour les élèves de première

👉 **Les épreuves anticipées de français**

- La note de l'épreuve écrite du baccalauréat de français sera la moyenne des notes obtenues par l'élève dans l'année, hors notes obtenues lors du confinement.

- L'épreuve orale du baccalauréat de français sera passée dans les conditions prévues, entre fin juin et début juillet, sur la base d'une liste d'au moins 15 textes en voie générale, et 12 textes en voie technologique (validée par le professeur).

👉 **Les épreuves communes de contrôle continu**

- L'histoire-géographie, les langues vivantes et les mathématiques en filière technologique ne donnent pas lieu à une évaluation. La moyenne retenue pour le baccalauréat sera l'addition de la note obtenue aux épreuves communes passées cette année et celles qui seront passées en classe de terminale.

- L'épreuve portant sur l'enseignement de spécialité qui n'est pas poursuivi en terminale et l'épreuve d'enseignement scientifique sont validées par les notes obtenues durant toute l'année par le candidat dans ces deux disciplines à l'exception des notes obtenues pendant le confinement.

En clair pour les élèves de terminale

👉 Pour les élèves de terminale générale et technologique, l'ensemble des épreuves est validé par la note obtenue dans les disciplines concernées durant les trois trimestres de l'année de terminale à l'exception des notes obtenues pendant la période de confinement.

- Les notes des épreuves déjà passées en première sont gardées.

- Les mentions sont maintenues.

- Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives. Ce jury étudiera les livrets scolaires pour, le cas échéant, valoriser un engagement, les progrès des élèves, garantir l'équité entre les candidats, et vérifier, c'est un point important, l'assiduité des candidats.

- Les candidats ayant obtenu entre 8 et 9,9 pourront passer des oraux de rattrapage dans les conditions actuelles.

- Sur décision du jury d'examen, et après étude des livrets scolaires, certains candidats seront autorisés à passer le baccalauréat à la session de septembre.

👉 Pour les élèves de lycées professionnels

- Les épreuves de BEP, de CAP et de baccalauréat professionnel sont validées sur la base du contrôle en cours de formation déjà passées et du livret scolaire.
- Les diplômes sont eux aussi attribués par un jury d'examen, présidé dans chaque académie par un universitaire. Ce jury s'assure de l'harmonisation des notations et de l'égalité de traitement des candidats. Chaque livret scolaire, chaque situation individuelle seront examinés.

Le Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics a mis en place une **base de connaissances** afin de répondre aux questions concernant les mesures d'urgences. Ces mesures ont pour vocation d'aider les entreprises qui sont confrontées à la crise sanitaire et adaptent de nombreuses règles :

- 👉 Assouplissement des relations avec les partenaires.
- 👉 Action économique à court terme.
- 👉 Protection de l'emploi et les solutions apportées.
- 👉 Évolution du droit des entreprises en difficulté.

🏢 Ces mesures concernent également **différents secteurs** tels que le service à la personne, la logistique, l'automobile, le tourisme, le secteur culturel, le bâtiment et les travaux publics (BTP). Elles sont aussi à destination des start-up, des artisans, des commerçants, des indépendants et des entreprises qui opèrent au profit du Ministère des Armées.

Les mesures d'urgences pour les entreprises portent sur :

- 👉 la conduite à adopter (santé des salariés, maintien de l'activité, interdiction de recevoir du public).
- 👉 l'organisation du travail (télétravail, activité partielle, gardes d'enfants, congés).
- 👉 les outils pour les factures et les charges (médiations, et reports).
- 👉 les solutions de financement (crédits, garanties, trésorerie).
- 👉 les points de contacts disponibles pour vous accompagner (aide d'experts, acteurs locaux, et le dispositif d'aide régional).

Pour plus d'informations : <https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/les-mesures-de-soutien-aux-entreprises-8382>

De nouvelles mesures, pour faire face à la crise, ont été prises Mercredi 15 avril en Conseil des ministres.

Le Premier Ministre a annoncé que le plan d'urgence a été porté à un total de 110 milliards d'euros. C'est un plan d'une ampleur exceptionnelle, dont :

- 👉 24 milliards d'euros pour le financement de l'activité partielle.
- 👉 7 milliards d'euros pour le fonds de solidarité en faveur des TPE et des indépendants.

Cet effort en direction des entreprises se double d'une mobilisation massive en direction des personnes les plus fragiles et des acteurs de la crise avec :

- 👉 l'aide exceptionnelle de solidarité versée aux familles les plus modestes avec des enfants.
- 👉 la précision des modalités selon lesquelles le Gouvernement souhaitait reconnaître et remercier l'ensemble de ceux qui, dans le secteur sanitaire et médico-social, luttent contre la propagation de l'épidémie, mais aussi les agents de l'Etat qui connaissent un surcroît exceptionnel de travail dans le cadre de la gestion de cette crise.

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir ?

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très
régulièrement les mains.



Toussez ou éternuez
dans votre coude ou
dans un mouchoir.



Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le.

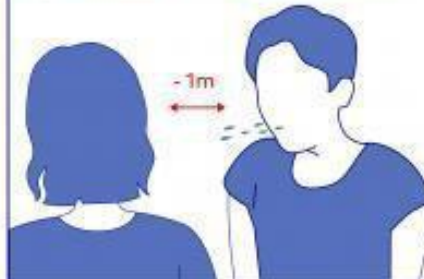


Saluez sans se serrer la main,
évités les embrassades.

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection
de gouttelettes

• Face à face pendant
au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre
Fatigue
Toux et
maux de gorge
Gêne
respiratoire

Maux de tête
Courbatures



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif
Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le
territoire français

→ Objectif
Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif
Limiter les conséquences de la
circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du
retour à la normale



Florence Granjus

Députée des Yvelines

E-mail : florence.granjus@assemblee-nationale.fr

Site Internet : florencegranjus.fr

Twitter : twitter.com/fgranjus

Facebook : facebook.com/fgranjus78

SAUVEZ DES VIES
**RESTEZ
CHEZ VOUS**